

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de l'Aube

Arrondissement de
Troyes

Commune d'Isle-
Aumont

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 15/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu A LA MAIRIE D'ISLE-AUMONT.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : **15**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Date de convocation :
15 mars 2026

Présidence : PATRICE ROUSSELLE, Maire.

Etaient présents :

BARONI Bernard, BLONDELOT Isabelle, CARITTE Fabien, CARRE Kelly, GOUSSARD Delphine, JACOTIN Stéphane, KAUFFMANN Jean-Luc, LADOIRE-REVOL Patrick, LANDREIN Ginette, LARCHER Sylvie, PANNIER Michael, ROUSSELLE Patrice, VAN BOXSOM Florence

Absents représentés : LEFORT Catherine pouvoir donné à CARRE Kelly, TIRLO Mathieu pouvoir donné à VAN BOXSOM Florence

Absents :

Secrétaire de séance : Madame LARCHER Sylvie

Membres présents..... 13
Absents représentés..... 2
Absents..... 0
Votants..... 15

Délibération 2026 15

MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LA COMMUNE

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
13	2	15	0	0	0

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ; soit par publication sur papier ; soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant l'absence de site internet de la commune de ISLE-AUMONT,

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de ISLE-AUMONT afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel) :

Publicité par affichage (préciser le lieu) ; ou Publicité par ou publication papier (préciser le lieu) ; ou Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Municipal DECIDE la publicité par

publication papier (au tableau d'affichage de la Mairie et en Mairie)

D'ADOPTER la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 20 mars 2026.

15 voix pour

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 mars 2026
PATRICE ROUSSELLE,
Maire.



PATRICE ROUSSELLE

PATRICE ROUSSELLE
2026.03.24 15:21:13 +0100
Ref:10693102-16123950-1-D
Signature numérique
le Maire